

AURYS GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 3 609 719 €

Siège social : 2, rue de la Claire – 69009 Lyon

908 216 674 RCS Lyon

(ci-après, la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 18 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 18 janvier,

A 10 heures,

Le soussigné, agissant en qualité de Président de la Société (ci-après, le « **Président** »),

En vertu des pouvoirs conférés par la réglementation et les statuts, a décidé ce jour des décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Changement de siège social de la Société

Le Président décide, dans le cadre de la réorganisation du Groupe Aurys, de changer le siège social de la Société et de le transférer au 3, rue de la Claire, 69009 Lyon.

DEUXIEME DECISION

Modification des statuts de la Société

En conséquence du transfert du siège social décidé au titre de la Première décision, le Président décide de remplacer intégralement l'article 4 des statuts par le nouvel article suivant :

« *Le siège social est fixé au :*

3, rue de la Claire, 69009 Lyon

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de Lyon lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le siège social peut être transféré en tous lieux en France par décision du Président et en tout autre lieu, par décision collective ordinaire des associés ou par décision de l'associé unique. »

Cette modification sera soumise pour ratification à la plus prochaine assemblée générale des associés.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Président confère tous pouvoirs, avec faculté de sub-délégation, au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes et au cabinet d'avocats Aurelius Légal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, d'enregistrement, et autres qu'il conviendra de réaliser pour les besoins des présentes.

* * *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président.

Le Président
M. Frédéric VELOZZO

